CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de Réunion

Séance du 17 juillet 2023 :

<u>Etaient présents</u>: Mmes Anne-Sophie ANCHIER, Esther BLANCHARD, Marie-Andrée ESTRADE, Marie-Ange LELLI, Mrs Georges ANTONY, Jean-Philippe MARRON, Daniel VERNOL, David RAULET, Stéphan VERON.

Etaient absents excusés: Mme Clémence VIEU et M. Franck REYNAUD.

Assistait à la réunion : M. Geoffrey LAIGNEAU, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie ANCHIER

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 19h à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour.

1°) Annulation DE -2023-020

Le Maire expose qu'il y a lieu d'annuler la délibération mise en objet et demande à Mr LAIGNEAU de donner lecture de l'article L.2122-18 du Code Général des collectivités territoriales : « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. » Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'annulation de la délibération.

2°) Renouvellement Convention Musicale

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il y a lieu de reconduire la convention musicale pour le bénéfice de l'école communale. Cette prestation est aujourd'hui assurée par le Service « Interventions Musicales en milieu Scolaire » de la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité sa reconduction. Toutefois, il est demandé que les membres du RPI se chargent de transmettre l'information à leurs collègues de St Michel.

3°) Branchement réseau électrique PC 00723023D0004 ALLARD

Le Maire expose la nécessité de raccorder le réseau électrique afin de satisfaire la demande de Permis de Construire PC 00723023D0004 déposée par M. ALLARD Nicolas. Le réseau Basse Tension est inexistant au droit de l'unité foncière concernée par le projet. Le coût des travaux estimé par le SDE 07 est de 2 303,15€. Il est proposé que ces travaux se fassent par le biais de « l'accord demandeur » prenant en charge la facture. Il est rappelé que la Commune n'aura aucun droit ni obligation sur ce réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter cette formule.

4°) Décision Modificative 732-00

Le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts au compte 6541 pour les créances admises en non-valeur sont insuffisants (- 300 €), il y a lieu d'abonder ce compte avec les comptes 6063 (+200€) et 673 (+ 100€).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

5°) Admission en non-valeur 732-00

Le Maire présente l'état en non-valeur du budget 732-00 « eau et assainissement ». Ces créances sont présentées comme irrécupérables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les admissions en non-valeur.

6°) Achat d'un défibrillateur

Le Maire expose la nécessité de remplacer le défibrillateur se situant au centre bourg du village. En effet, 50 à 60000 personnes décédant chaque année d'une fibrillation cardiaque, la France s'est engagée depuis 2007 dans une campagne d'installation de défibrillateurs.

Celui déià en place n'est plus en capacité de fonctionnement.

Un devis fait par la société « LONGLIFE » propose son remplacement au prix HT de 1150€.

Plan de financement proposé :

- 50 %, CCBA soit : 575€
- 50 % Autofinancement : 575€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'achat d'un nouveau défibrillateur et son plan de financement.

7°) PADD- PLUI. Eta d'avancement du dossier, choix et orientations générales

Le Maire demande à Stéphan VERON, adjoint en charge de l'Urbanisme et de la voirie, de faire le point sur l'avancée du PADD & PLUI.

En résumé, on peut retenir que le planning annoncé est tenu ; la première étape sera arrêtée et validée le 7 septembre prochain.

8°) Cession du délaissé de voirie sis quartier L'Estrade

Le Maire rappelle que cette opération est terminée sur le plan technique (cadastre) étant entendu que les frais de l'opérateur sont à la charge des consorts ROBERT. Toutefois, il y a lieu d'indiquer la part de chacun. Le total de l'opération s'élève à 860€.

Il est proposé la répartition suivante 100€ à Madame Jacqueline ROBERT et 760€ à André ROBERT.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

9°) Questions diverses

9-1°) Réseaux d'eau

La mise à jour du fichier des abonnés est bien avancée. Dès septembre, la Commission pourra travailler et faire des propositions quant à la mise aux normes de tous les branchements ; l'objectif étant de mettre tous les compteurs en limite de propriété, tel que le prévoit la réglementation.

La mise en conformité des captages est en cours. Nous attendons l'étude Naldéo pour lancer les travaux.

9-2°) Ecole et transport scolaire

L'accompagnement des enfants de moins de six ans dans le bus nous oblige à recruter un accompagnateur pour les trois premiers mois de la rentée de septembre. Ce contrat sera proposé à l'Agent intervenant à la cantine.

9-3°) Salle polyvalente

Avec l'acquisition de nouveaux matériels, la mise à jour du tarif de location aux particuliers et aux groupes sera faite par la Commission et validée par le Conseil.

La séance est levée à 21h

La Secrétaire de Séance.

Anne-Sophie ANCHIER

Le Maire,

Georges ANTONY